

WEEKEND DE FORMATION ET
RALLYE-CROSS CASDI 2024
Présenté par le magazine Pole Position
(Règlement particulier – version 16 septembre 2023)

1. Autorité sportive

Le 21^e weekend de formation et de rallye-cross CASDI se déroulera conformément au Règlement sportif national de l'Association canadienne de Rallye (Canadian Association of Rallysport), au règlement de rallye de CARS, au règlement de rallye de Rallye Sport Québec (RSQ). Ces documents peuvent être obtenus des différentes associations. Ils pourront être consultés au quartier général du rallye.

2. Titre

Weekend de formation et Rallye-Cross CASDI 2024.

Le Rallye-Cross sera le premier événement de la saison du Championnat de Rallye Sport Québec (RSQ).

3. Route

L'événement se déroulera entièrement sur des routes situées sur le terrain de Monsieur Stéphane Thérien à Mirabel. Il faut s'attendre à ce que la route soit recouverte de neige et/ou de glace, en tout ou en partie. L'événement sera présenté et ce, peu importe les conditions de température ou de route.

IMPORTANT = Monsieur Thérien nous permet gracieusement d'utiliser ses installations. Son seul souhait, c'est que les gens présents déjeunent et dînent sur place. Aidez-nous à vous aider.

4. Comité organisateur

Club organisateur : CASDI

Coordonnateur : Frédéric Lachapelle

Registraire (à qui vous devez envoyer votre inscription) : Club CASDI (450) 475-8828
14122 rue St-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y2

info@casdi.ca

Responsable de la sécurité = Frédéric Lachapelle

Responsables des contrôles : Nancy Guilbert et Brigitte Lemieux

Inspection technique : à être annoncé

Compilation des résultats : Jean-Georges Marcotte et son équipe

Responsable des voitures « 0 » et « 99 » : Frédéric Lachapelle

Responsable des licences RSQ : Laurent Lachance-Brassard

Commissaire : à être annoncé

5. Description du weekend de formation et Rallye-Cross CASDI 2024

Le **samedi 6 janvier 2024**, le CASDI organise une journée de formation avec cours de co-pilotage et de pilotage (avec session sur le terrain de Monsieur Stéphane Thérien). Ces écoles sont obligatoires pour participer à l'événement du 14 janvier 2024, pour les pilotes et les co-pilotes débutants, donc participants pour la première fois à un rallye-cross comme celui du lendemain.

Horaire du samedi 6 janvier 2024 (écoles) :

- 08 :30 début du cours de co-pilotage avec **Anik Barrette**/début du cours de pilotage avec **Nicolas Laverdière**
- 10 :00 début cours complet de secourisme (pour compétiteurs régionaux ou nationaux seulement). Formateur = **Daniel Lepage**
- 12 :00 à 13 :00 diner
- 13 :00 reprise des cours de co-pilotage et de pilotage
- 13 :00 seconde partie du cours complet de secourisme + début de la session de mise-à-jour de secourisme

- 16 :00 fin des écoles de pilotage et de copilotage
- 15 :30 inscription au rallye-cross du dimanche 7 janvier 2024 (voir paragraphe 7).
- 15 :30 inspection technique **OBLIGATOIRE** (voir paragraphe 7)
- 16 :00 fin de l'inscription et de l'inspection technique
- 17 :00 fin du cours complet et de la mise-à-jour de secourisme

Horaire du dimanche 7 janvier 2024 :

07 :00 Ouverture du Quartier Général.

07 :00 Inspection technique sur demande spéciale seulement.

08 :00 Réunion des participants (caucus) (voir paragraphe 7)

08 :15 Tour de reconnaissance des spéciales à la suite de l'auto « 0 » à basse vitesse.

09 :00 Départ du Rallye-Cross CASDI 2024

15 :30 (environ) Fin de l'épreuve (voir paragraphe 7)

6. Quartier Général (samedi 6 janvier et dimanche 7 janvier 2024 :

Cabane

À

Stéphane

17741 Côte St-Pierre

Mirabel (Saint-Janvier) Québec

J7J 1P4

7. Locaux divers

Hébergement = voir paragraphe 13

**Cours de copilotage/Cours de pilotage/Cours de secourisme et
Mise-à-jour de secourisme**

Inscription Rallye-Cross et Inspection technique

En résumé TOUTES les activités du samedi 6 janvier 2024

ET TOUTES les activités du dimanche 7 janvier 2024 :

**Inscription du Rallye-Cross le dimanche/Réunion des concurrents (Caucus) / SERVICE /
Fin du Rallye-Cross et remise des trophées au Quartier Général situé chez :**

Cabane à Stéphane

17741 Côte St-Pierre, Mirabel (Saint-Janvier), QC J7J 1P4

8. Coût d'inscription

École co-pilotage = 100\$

Secourisme = 120\$

École de pilotage = 200\$

Mise-à-jour = 100\$

Refresh de pilotage (samedi p.m. seulement) = 100\$

Inscription au Rallye-Cross = 250\$ par voiture (voir article 9)

Nous encourageons le Virement Interac à info@casdi.ca

Chèque ou mandat payable à « **CASDI** »

SVP poster votre formulaire d'inscription avec votre chèque ou mandat à :

Weekend de formation et de Rallye-Cross CASDI 2024

a/s BGilles Lacroix

14122 rue St-Jean

Mirabel (Québec) J7J 1Y2

Vous pouvez aussi regrouper vos paiements et procéder par virement interact en utilisant le courriel info@casdi.ca avec la question = nom du club et la réponse = casdi

9. Admissibilité

Chacun de deux équipiers doit être membre en règle 2024 du Club Auto Sport Défi Inc. (CASDI) ou d'un club affilié à Rallye Sport Québec (RSQ) et respecter les mesures sanitaires qui seront en vigueur les 6 et 7 janvier 2024. Les compétiteurs doivent se conformer aux règlements sportifs de rallye-cross de CARS. Ainsi, **aucun arceau (ni cage) n'est requis** pour participer aux différentes épreuves. Les équipiers doivent porter des casques conformes à l'article 11.1.6 de CARS, ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation M2005 ou SA2005, ou plus récente. Le casque doit être en bon état et ne présenter aucun défaut ni dommage apparent. Les numéros de compétition et la publicité fournie par le CASDI devront être apposés sur la voiture aux endroits prévus.

Chacun des concurrents devra posséder la licence de compétition émise par RSQ pour participer au rallye-cross. Cette licence sera disponible sur place les 6 et 7 janvier 2024.

L'événement de rallye-cross est ouvert à tous et **les concurrents devront OBLIGATOIREMENT être membres en règle 2024 du Club Auto Sport Défi Inc. (CASDI) ou d'un club affilié à Rallye Sport Québec (RSQ).**

Un maximum de trente (30) participants pour épreuve.

10. Crampons

Les crampons sont permis, en autant qu'ils soient conformes à l'article 12.4.3 du règlement de CARS.

11. Trophées

Une plaque sera remise aux trois (3) premières positions 4RM, aux trois (3) premières positions 2RM et à la première recrue. **Les plaques sont une gracieuseté du magazine Pole Position, commanditaire principal de l'événement.**

12. Recrue

Pilote n'ayant jamais participé à un événement de rallye-cross avant le 1^{er} décembre 2023.

13. Hébergement

**Nombreux Hôtels et Motels
Situés au environ de
Mirabel**

info@casdi.ca